

Parc national du Mercantour

Objectif 13: Assurer la tranquillité des aires de reproduction et des territoires de chasse des grands rapaces, en particulier l'Aigle royal et le Gypaète barbu

[...]

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif XIII

- **Action contractuelle 20: Sensibiliser aux rôles écologiques et à la fragilité des grands rapaces**

Le rôle de ces espèces dans les écosystèmes est largement méconnu. Les rapaces souffrent aussi des mauvaises connaissances sur leur biologie et leur fragilité (faible fécondité, reproduction incertaine,...). La communication sur le sujet doit s'adapter au plus près des publics visés : éleveurs (sensibilisation sur le rôle des vautours), pratiquants d'activités sportives (facteurs de dérangements),... A travers un dialogue direct avec les acteurs, on recherche une diminution du dérangement des espèces et une réduction des causes anthropiques des échecs de reproduction.

Rôles de l'établissement public du parc

- communique régulièrement auprès des acteurs locaux

Contributions attendues des communes adhérentes

- soutiennent

Principaux autres partenaires à associer

Eleveurs et organisations professionnelles, associations, pratiquants sportifs, services de l'Etat

L'action contractuelle 20 s'applique à tout le coeur du parc.

Page 52 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2548

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 10:03